

La pratique sportive en Seine-Saint-Denis : de l'équipement à la planification et l'urbanisme

Diagnostic, cas particuliers des piscines et de la pratique libre,
retours d'expériences et pistes de réflexions

Mars 2019



Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement d'Ile-de-France



Introduction

En Seine-Saint-Denis, l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 (JOP 2024) devrait avoir des effets positifs sur la pratique sportive, avec la construction du village olympique et paralympique, du village des médias, du cluster olympique, du centre aquatique olympique ainsi que de nombreux sites d'entraînement officiels.

Par ailleurs, l'affirmation de la métropole du Grand Paris et de ses établissements publics territoriaux (EPT) se traduit dans le département par le lancement, en Seine-Saint-Denis, des trois premiers PLUi de la métropole. Ces démarches sont propices à la déclinaison des effets positifs attendus des Jeux Olympiques et Paralympiques dans une stratégie d'aménagement globale, en particulier en ce qui concerne les pratiques sportives.

En France, une part significative de la population s'adonne aux pratiques sportives. En 2010, le pays comptait environ 47 équipements sportifs pour 100 000 habitants en moyenne sur son territoire. En Île-de-France, le constat est relativement proche de la tendance nationale. En Seine-Saint-Denis, le parc d'équipements sportifs apparaît relativement faible en termes de répartition géographique et de couverture du territoire, selon l'inventaire réalisé par la DRIEA/UD93 préalablement à cette étude

Un constat d'autant plus fort pour les piscines du département, peu nombreuses et inégalement réparties. Un plan piscine 2015-2021, piloté par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, est en cours d'application. Cependant, l'apprentissage de la natation reste une problématique récurrente : en 2016, seulement 50 % des enfants séquanodionysiens qui rentrent au collège savent nager.

Par ailleurs, la généralisation des pratiques sportives en autonomie crée un écart entre l'offre et la demande. Ces nouvelles pratiques sportives non encadrées, qui ont lieu à 80 % à proximité du domicile, se matérialisent dans l'aménagement des espaces publics et leurs usages, notamment par l'implantation d'aménités les favorisant. Cette offre nouvelle (aires de fitness de plein air, ou « street workout ») est souvent en inadéquation avec la demande, du fait du manque d'études prospectives en amont selon la note d'analyse « Sport Eco » du 3 mai 2018.

Dans ce contexte, cette étude a vocation à apporter un diagnostic et des pistes de réflexions, basées sur des retours d'expériences, aux collectivités désireuses de faire évoluer leur parc d'équipements sportifs. Elle complète des outils et études menées à ce sujet, tels que l'atlas régional des équipements sportifs réalisé par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou l'« équipementère » de l'institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU - IF).

Ce travail, construit à partir de l'analyse de données statistiques du recensement des équipements sportifs (RES) traitées et cartographiées, ainsi que plusieurs rencontres avec des acteurs impliqués dans la pratique sportive (DDCS93, CD93, CDOS93, EPT Est-Ensemble), dresse un état des lieux des équipements supports de la pratique sportive en Seine-Saint-Denis, et s'intéresse en particulier aux piscines et à l'essor des pratiques sportives libres au sein du département.

Sommaire

État initial de l'offre du département	4
Approche quantitative.....	4
a) Carte de localisation des équipements sportifs à l'échelle métropolitaine	5
b) Offre en équipements sportifs ramenée au nombre d'habitant	6
c) Analyse du parc : parcellaire, typologie des équipements et vétusté.....	10
Approche territoriale	11
a) Indice de jeunesse, secteurs carencés et ultra-carencés.....	11
b) Accessibilité aux équipements sportifs	12
c) Cadre de vie et pratiques sportives.....	14
Synthèse intermédiaire.....	15
Les enjeux pour l'évolution des équipements sportifs du territoire	18
Une carence généralisée en Seine-Saint-Denis, notamment pour les piscines.....	18
a) Approfondissement du diagnostic en Seine-Saint-Denis	18
b) État des lieux à Est-Ensemble	20
c) Le schéma directeur : un outil stratégique pour un EPT	21
2) Pratiques libres et conséquences sur l'espace public.....	22
a) État actuel de la connaissance.....	22
b) Identification d'espaces permettant la pratique libre du sport	22
c) Quelques exemples en Île-de-France	24
d) Pistes d'approfondissement.....	24
Synthèse	26

État initial de l'offre du département

Approche quantitative

a) Carte de localisation des équipements sportifs à l'échelle métropolitaine

En milieu urbain, les équipements sportifs dits « normés » (c'est-à-dire les équipements dédiés à une pratique encadrée) présentent une offre maillée et relativement dense. Par ailleurs, le développement des aires de sports dédiées aux pratiques libres s'intensifie, si bien que plusieurs sportifs déclarent ne jamais avoir fréquenté d'équipement sportifs normés. Les principales raisons citées sont le manque de temps ou d'envie (66 %), le coût (20 %), l'éloignement (12 %), les horaires (11 %) ou encore la vétusté (1 %) selon le baromètre « Ce que pensent les franciliens » de juin 2012.

En Île-de-France, 54 % des franciliens estiment que la région n'est pas sous-équipée, alors que 38 % pensent qu'elle l'est, et 48 % d'entre eux déclarent que l'offre est géographiquement bien répartie. Les équipements faisant défaut pour les franciliens sont notamment les piscines (31 %) et les pistes cyclables (23 %).

Au sein de la métropole du Grand Paris, la répartition géographique de l'offre en équipements sportifs est globalement dense. La carte n° 1 semble indiquer une concentration supérieure à Paris et à ses abords immédiats, puis décroissante avec la distance à la capitale. Dans cette analyse, il convient d'écarter les parcs et autres emprises monofonctionnelles, présentes notamment en Seine-Saint-Denis.

Toutefois, cette impression est remise en cause par l'analyse statistique d'indicateurs plus précis qu'une seule lecture graphique, par exemple le nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants. Cet indicateur fait apparaître de fortes disparités : alors que Paris compte un peu moins de 11 équipements pour 10 000 habitants, en faisant le département le moins doté de la métropole du Grand Paris, les départements de petite couronne en comptent en moyenne plus de 13.

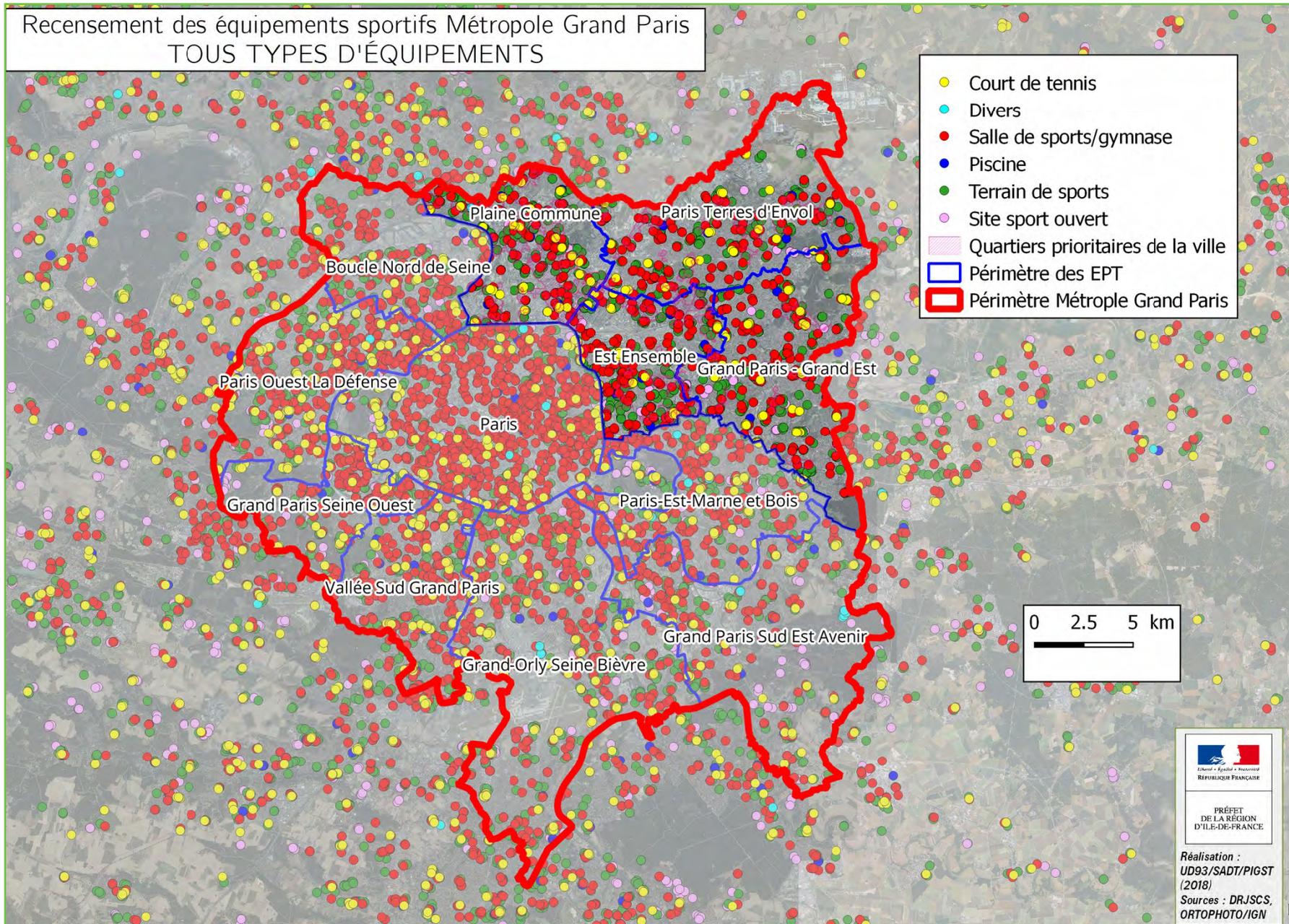
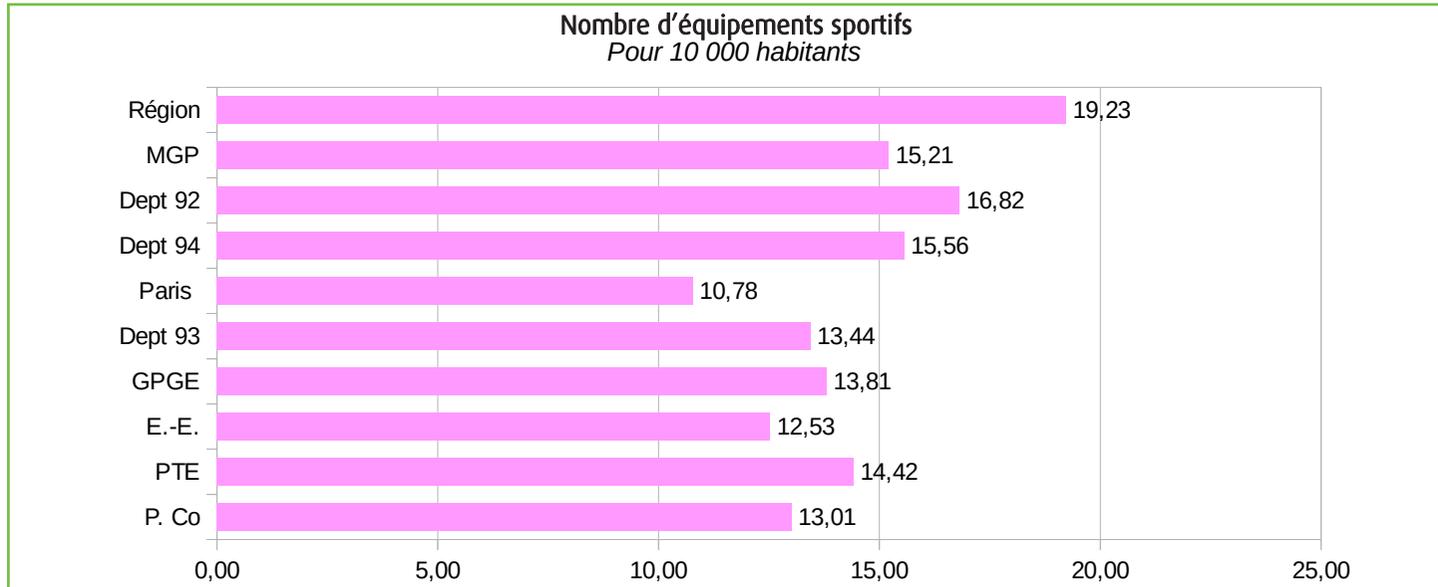


Illustration 1 : recensement des équipements sportifs à l'échelle de la métropole du Grand Paris - Source : DRIEA/UD93/SADT, RES 2017.

b) Offre en équipements sportifs ramenée au nombre d'habitants



Graphique 1 : nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants - Source : DRIEA/UD93/SADT, RES 2017.

MGP : Métropole du Grand Paris	GPGE : Grand Paris Grand Est	PTE : Paris Terres d'Envol
Dept : Département	E.-E. : Est-Ensemble	P. Co : Plaine Commune

Selon la base de données RES, la grande couronne compte plus de 25 équipements pour 10 000 habitants, l'Île-de-France plus de 19, et la métropole du Grand Paris plus de 15.

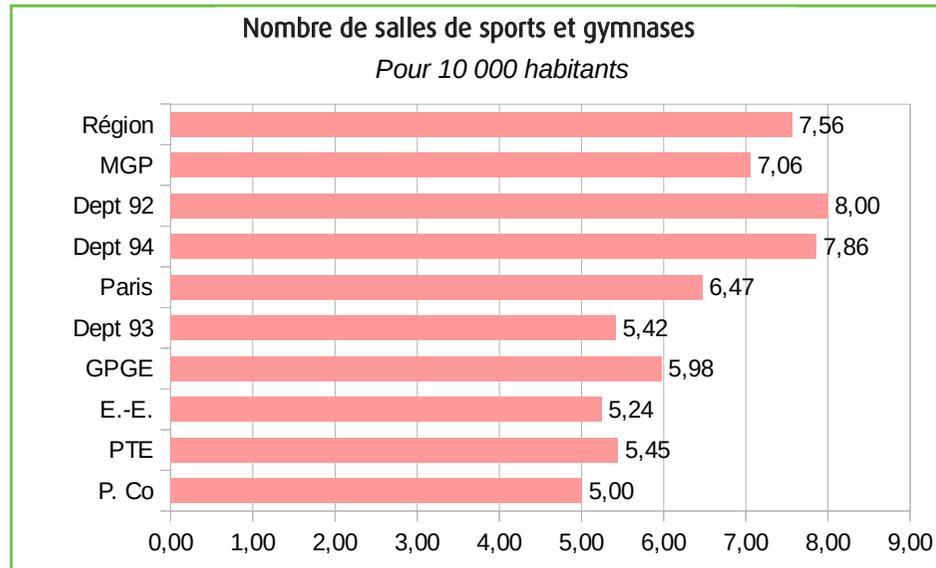
La Seine-Saint-Denis, avec 13 équipements pour 10 000 habitants, présente un parc plus faible : 18 % de moins que le niveau régional, et 12 % de moins que le niveau métropolitain.

Au sein du département, Paris Terres d'Envol est l'établissement public territorial (EPT) le plus équipé, avec plus de 14 équipements sportifs pour 10 000 habitants. Est Ensemble est le moins équipé, avec un peu plus de 12 équipements sportifs pour 10 000 habitants. En son sein, la répartition de l'offre entre les quatre EPT du département est relativement homogène, avec un écart de 10 % entre l'EPT le plus équipé (Paris Terres d'Envol) et le moins équipé (Est-Ensemble).

Afin de mieux comprendre la répartition du parc sportif au sein du département, les analyses qui suivent présentent de manière similaire la ventilation en fonction des six familles d'équipements sportifs au niveau régional, métropolitain, départemental et infra-départemental : salles de sports et gymnases, piscines, courts de tennis, sites de sport ouvert, terrains de sports et divers.

NB : la base RES, utilisée tout au long de l'étude pour les analyses quantitatives, est soumise à déclaration des gestionnaires des équipements sportifs. Bien qu'elle ne soit pas systématiquement à jour, elle permet néanmoins de disposer de résultats satisfaisants pour effectuer des comparaisons.

Salles de sports et gymnases



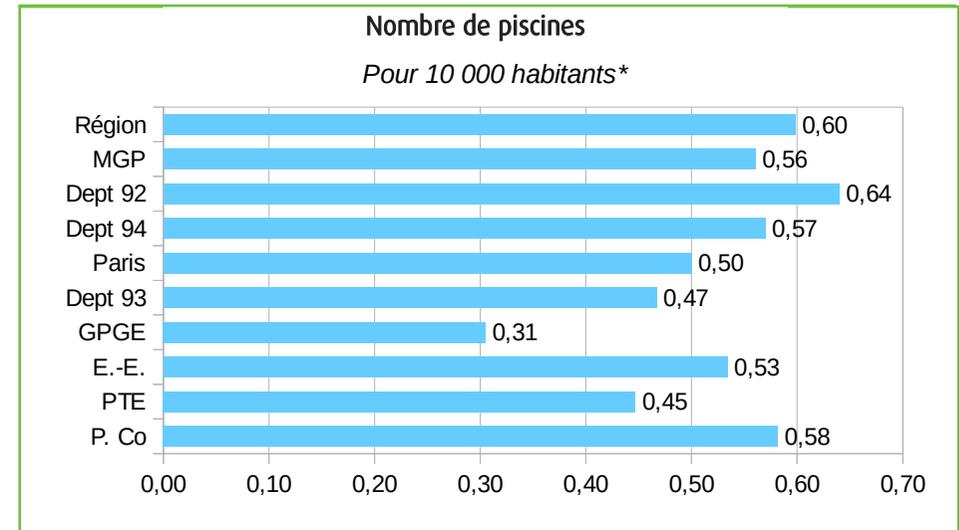
Graphique 2 : nombre de salles de sports et gymnases pour 10 000 habitants - Source : DRIEA/UD93/SADT, RES 2017.

La région compte 7,5 salles de sports et gymnases pour 10 000 habitants au niveau régional, proche du niveau métropolitain, qui en compte 7/10.000 hab.

La Seine-Saint-Denis compte plus de 5 salles de sports et gymnases pour 10 000 habitants, soit pratiquement 30 % de moins que le niveau métropolitain.

Au sein de chaque EPT, les salles de sports et gymnases sont répartis de manière homogène. Grand Paris Grand Est dépasse la moyenne départementale, avec près de 6/10.000 hab. Plaine Commune est l'EPT le moins équipé, avec 5/10.000 hab.

Piscines



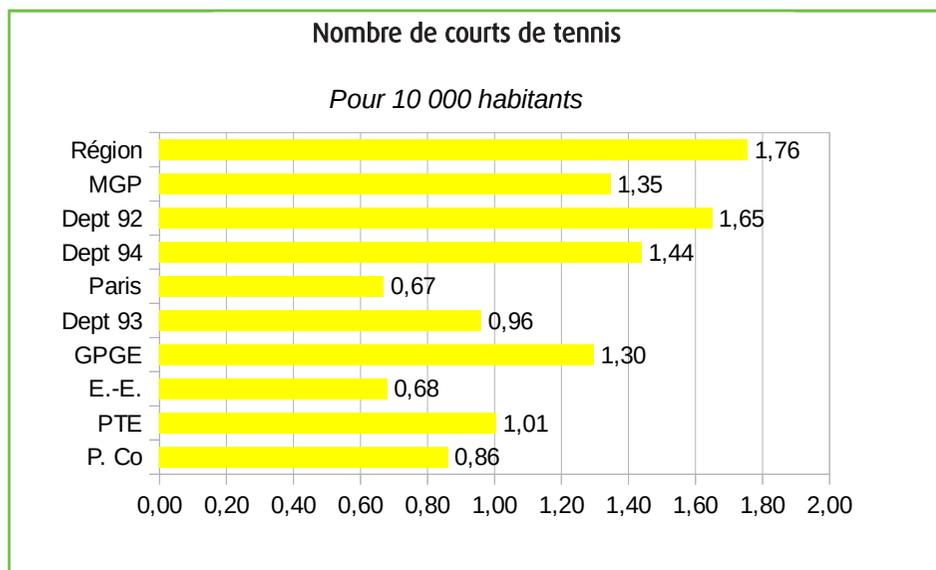
Graphique 3 : nombre de piscines pour 10 000 habitants - Source : DRIEA/UD93/SADT, RES 2017.
* chiffres issus de la base RES, actualisée pour les piscines.

Les piscines, tout nombre de bassins confondus, sont particulièrement peu représentées au sein de la région Île-de-France. On en dénombre 0,6/10.000 hab, et 0,55/10.000 hab au niveau métropolitain.

La Seine-Saint-Denis présente un niveau encore plus faible, avec environ 0,45/10.000 hab. L'offre devrait augmenter de 19 % pour atteindre la moyenne métropolitaine.

En son sein, Grand Paris Grand Est ne compte que 0,3/10.000 hab, soit deux fois moins que la moyenne régionale. En revanche, Plaine Commune s'approche du niveau régional avec 0,58/10.000 hab. Ce résultat est à nuancer en considérant le nombre de bassins : alors que Grand Paris Grand Est en compte 19, Plaine Commune en compte 11. Ainsi, l'offre en piscines au sein du département présente une forte disparité, avec un écart de près de 100 % entre l'EPT le plus équipé, et l'EPT le moins équipé.

Courts de tennis



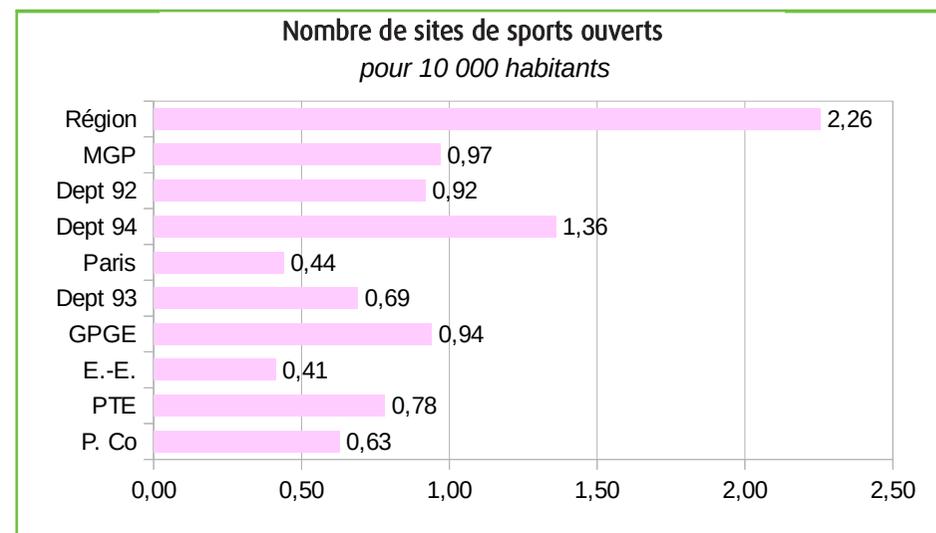
Graphique 4 : nombre de courts de tennis pour 10 000 habitants - Source : DRIEA/UD93/SADI, RES 2017.

L'Île-de-France, comprend près de 1,8 courts de tennis pour 10 000 habitants. Cet indicateur s'élève à 1,4/10.000 hab au niveau métropolitain.

En Seine-Saint-Denis, on compte moins de 1/10.000 hab. Au sein du département, l'offre est inégalement répartie, avec notamment Grand Paris Grand Est qui compte plus de 1,3/10.000 hab, contre 0,65/10.000 hab pour Est-Ensemble, soit un rapport du simple au double. L'offre devrait augmenter de 42 % pour atteindre la moyenne métropolitaine.

Plaine Commune et Paris Terres d'Envol atteignent quant à eux des niveaux relativement proches de la moyenne départementale.

Sites de sport ouvert



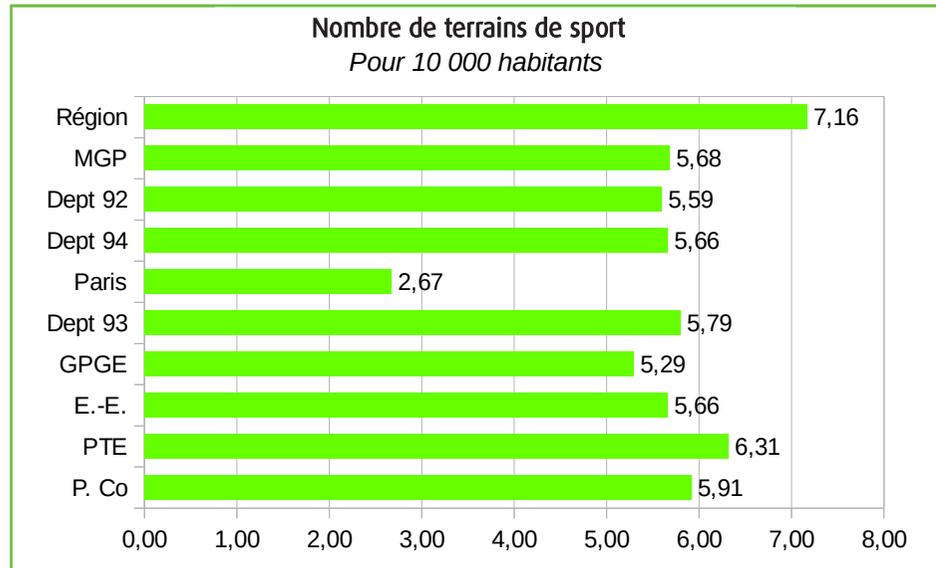
Graphique 5 : nombre de sites de sport ouvert pour 10 000 habitants - Source : DRIEA/UD93/SADI, RES 2017.

À l'échelle régionale, on compte environ 2,2 sites de sport ouverts pour 10 000 habitants. Au niveau métropolitain, il est légèrement inférieur à 1/10.000 hab. L'essentiel de l'offre se trouve principalement en grande couronne, certainement pour des problématiques de disponibilité du foncier.

En Seine-Saint-Denis, la proportion est plus faible encore, avec 0,6/10.000 hab. L'offre devrait augmenter de 41 % pour atteindre la moyenne métropolitaine

Entre les quatre EPT du département, Grand Paris Grand Est présente une offre très proche de la moyenne métropolitaine. Est-Ensemble est en revanche moins équipé, avec moins de 0,5/10.000 hab. Plaine Commune et Paris Terres d'Envol se situent quant à eux dans la moyenne départementale.

Terrains de sport

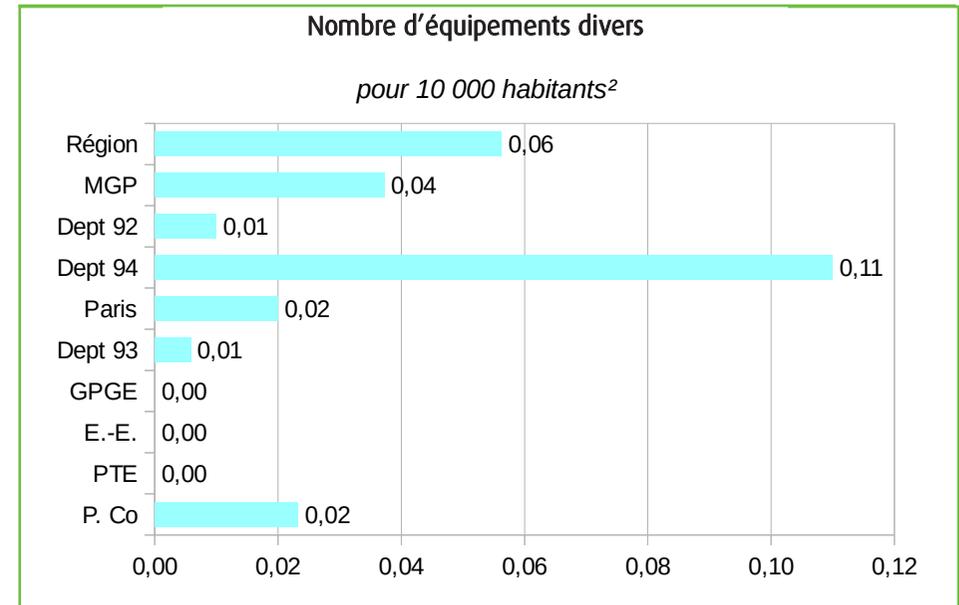


Graphique 6 : nombre de terrains de sport pour 10 000 habitants - Source : DRIEA/UD93/SADT, RES 2017.

Le nombre de terrains de sport présente peu de disparités entre les différentes échelles étudiées. Au niveau régional, on dénombre 7/10.000 hab, contre 6/10.000 hab environ pour la métropole.

La moyenne au sein du département est également proche de 6/10.000 hab. Les quatre EPT présentent des niveaux similaires, avec une représentation plus importante des terrains de sport à Paris Terres d'Envol. Grand Paris Grand Est présente une offre légèrement inférieure aux autres EPT, avec environ 5,2/10.000 hab.

Équipements divers



Graphique 7 : nombre d'équipements divers pour 10 000 habitants - Source : DRIEA/UD93/SADT, RES 2017.

Les équipements divers constituent une offre dédiée à des pratiques sportives très spécifiques touchant un public moins important que pour les équipements classiques. Ce type d'équipement est structurellement peu présent sur le territoire. De ce fait, l'exploitation statistique perd en fiabilité.

Néanmoins, l'écart entre le niveau régional et le niveau départemental reste particulièrement fort. En Seine-Saint-Denis, seul l'EPT Plaine Commune accueille un équipement de cette nature, sur la commune d'Épinay-sur-Seine. Il s'agit d'un espace comprenant plusieurs structures de loisirs et de pratiques sportives, telles qu'un restaurant, une salle de sport, une piste de bowling et un mur d'escalade.

c) Analyse du parc : parcellaire, typologie des équipements et vétusté

En Seine-Saint-Denis, les équipements sportifs et leurs emprises respectives couvrent un total de 1500 ha, soit 0,6 % de la surface du département. D'une manière générale, les emprises sont relativement petites, avec 1810 m² en moyenne, et présentent souvent un état de sous occupation, avec un coefficient d'occupation du sol (COS) moyen de 0,5.

La typologie des équipements est partagée entre une moitié de structures fermées (48 %) et l'autre moitié ouvertes (52 %).

En termes de vétusté, 53 % des équipements sportifs du département ont été mis en service ou rénovés avant 1994. En 2011, un plan de rénovation des équipements sportifs, piloté par la DDCS93, a été engagé au sein du département : 75 équipements sportifs en ont bénéficié jusqu'en 2015 : 40 % d'entre eux ont bénéficié d'améliorations (couverture, extensions...), 40 % ont été rénovés, et 20 % ont été construits. Ramené au nombre total d'équipements, le plan a concerné 0,3 % du parc des équipements sportifs de Seine-Saint-Denis.

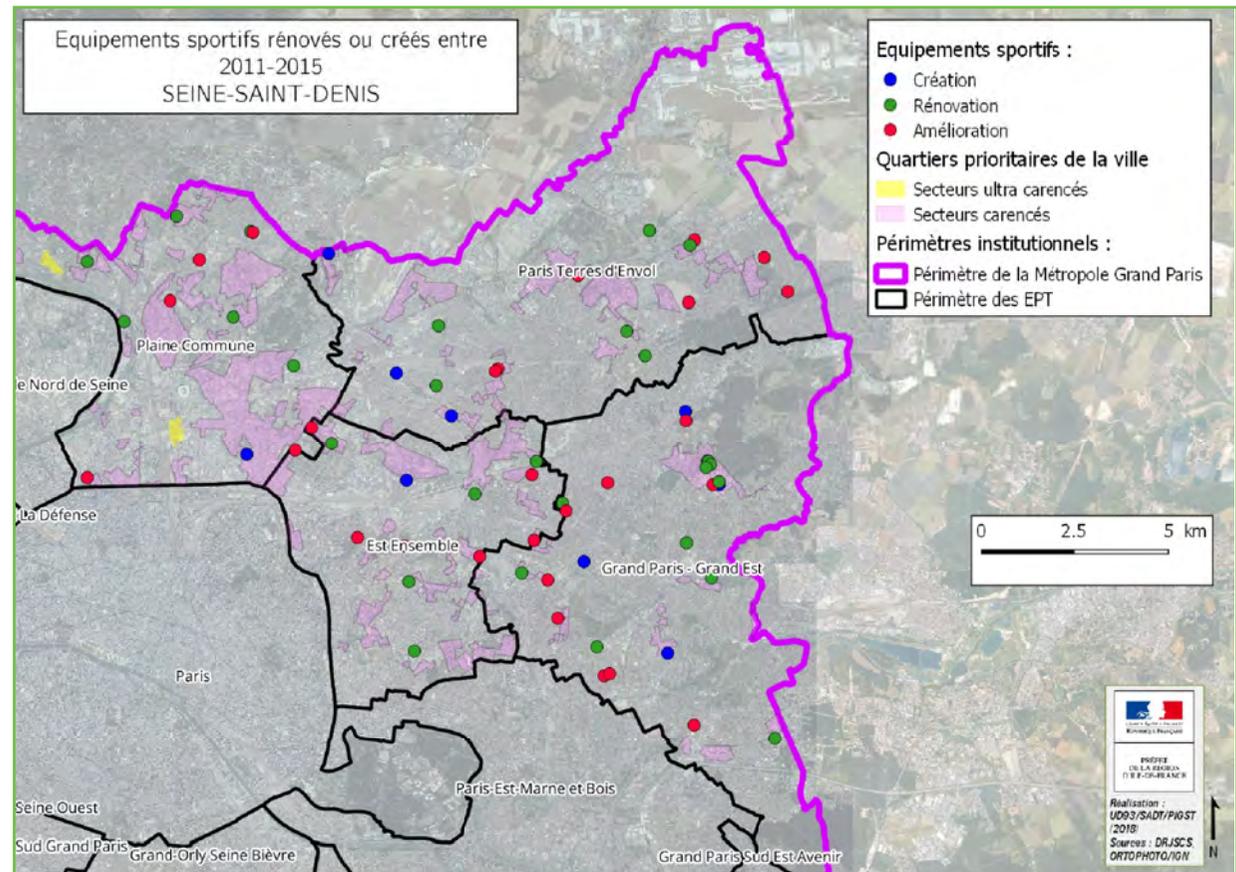
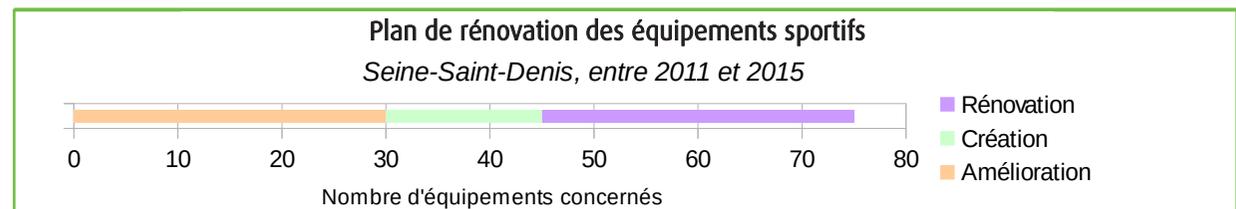


Illustration 2 : équipements sportifs ayant bénéficié du programme de rénovation 2011-2015 - Source : DRIEA/UD93/SADT et DDCS93, 2018.



Graphique 8 : Équipements concernés par le plan de rénovation de 2011. Source : DRIEA/UD93/SADT et DDCS93.

Approche territoriale

a) Indice de jeunesse, secteurs carencés et ultra-carencés

La Seine-Saint-Denis est réputée pour la jeunesse de sa population. En 2011, l'indice de jeunesse du département s'élève à 1,8, contre 1,6 au niveau régional. Celui-ci est particulièrement élevé dans les secteurs dits « carencés » en équipements sportifs, définis par la DDCS selon les mêmes contours que les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), et « ultra-carencés » qui recourent, en Seine-Saint-Denis, le centre-ville de Saint-Denis et celui d'Épinay-sur-Seine

21 % de l'offre départementale en équipements sportifs, soit 444 équipements, se trouve au sein des secteurs carencés et ultra-carencés. Ainsi, avec plus de 600 000 habitants vivant dans ces secteurs, on dénombre en moyenne 7,3 équipements sportifs pour 10 000 habitants dans ces secteurs, soit 50 % de moins que la moyenne départementale. Cette statistique reflète la situation de carence de ces secteurs.

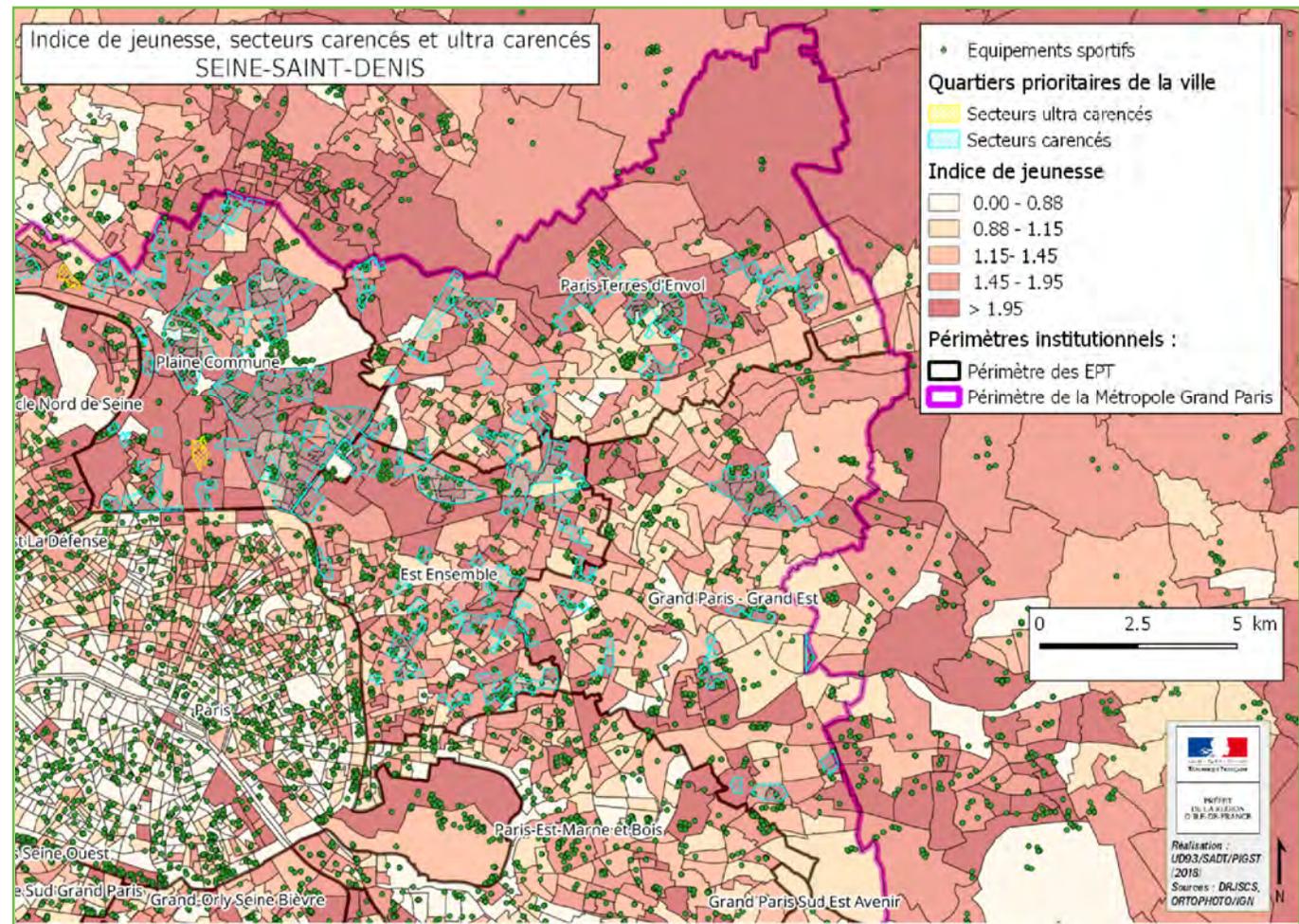


Illustration 3 : indicateurs socio-économiques et pratiques sportives - Source : DRIEA/UD93/SADT et DDCS93, RES 2017.

b) Accessibilité aux équipements sportifs

Une étude conduite par l'IRDS en septembre 2015 démontre que la proximité des équipements par rapport au domicile ou au lieu de travail est un facteur déterminant pour la pratique sportive.

En Seine-Saint-Denis, l'accessibilité peut s'apprécier au regard des gares de transports lourds, des pistes cyclables ou encore des axes à caractère métropolitain identifiés dans une étude menée par la DRIEA / UD93 en mai 2018. Selon ces indicateurs, on constate que 839 équipements sportifs se trouvent à 800 m, soit une dizaine de minutes à pied, d'une gare de transport lourd existante, soit environ 40 % du parc total. Avec le Grand Paris Express, ce nombre sera porté à 1418, soit 67 % du parc total. Par ailleurs, le réseau des axes métropolitains structurants constitue un maillage pertinent : il dessert une grande partie des équipements sportifs.

Les cartes suivantes spatialisent des zones de chalandise théoriques de 1 km autour des équipements sportifs. Cette approche permet de donner une estimation du nombre d'habitants du département situé à proximité d'une piscine (769 000 environ), d'un terrain de sport (1 506 000 environ) ou d'un court de tennis (983 000 environ).

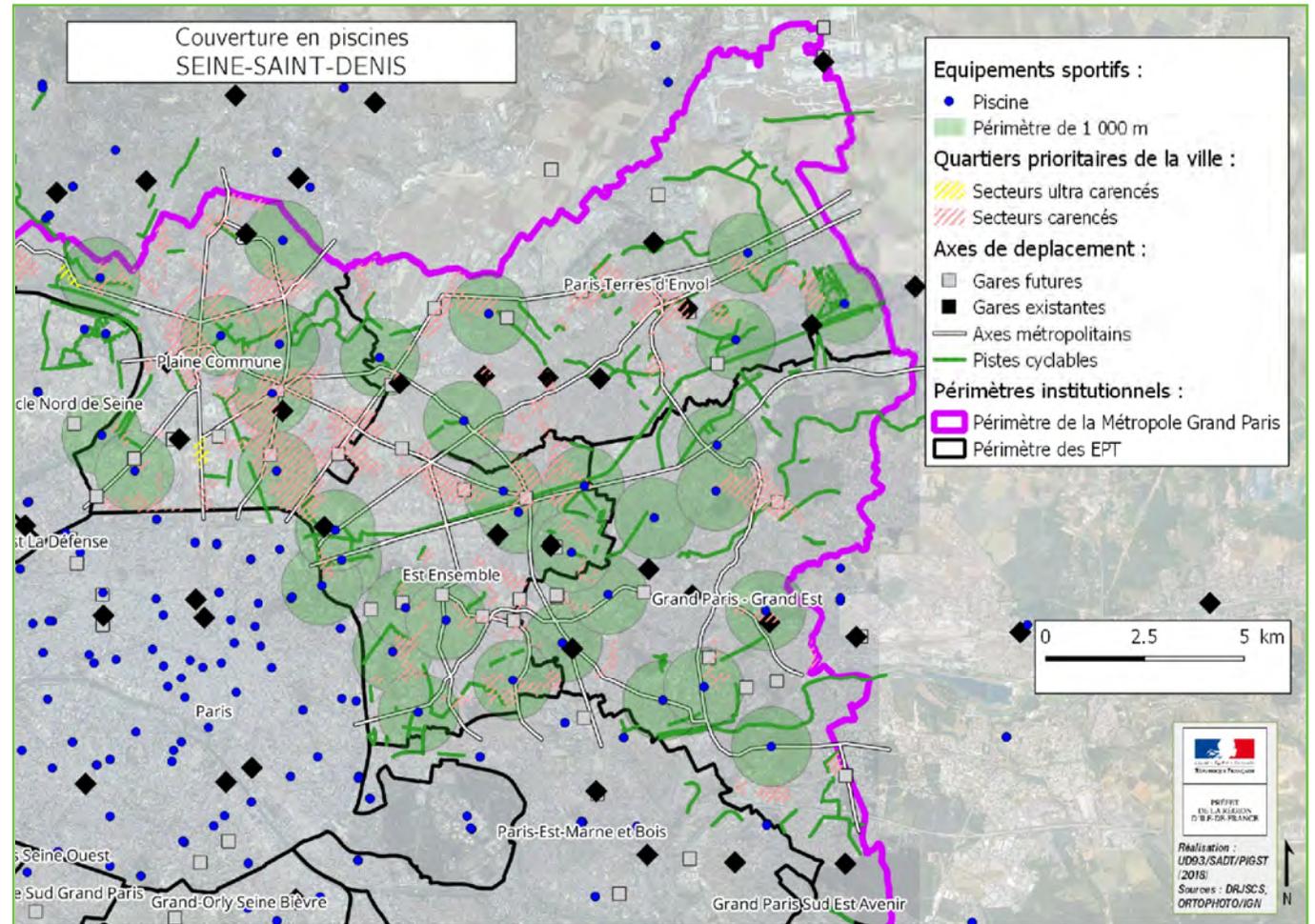


Illustration 4 : desserte locale des piscines - Source : DRIEA/UD93/SADT, RES 2017.

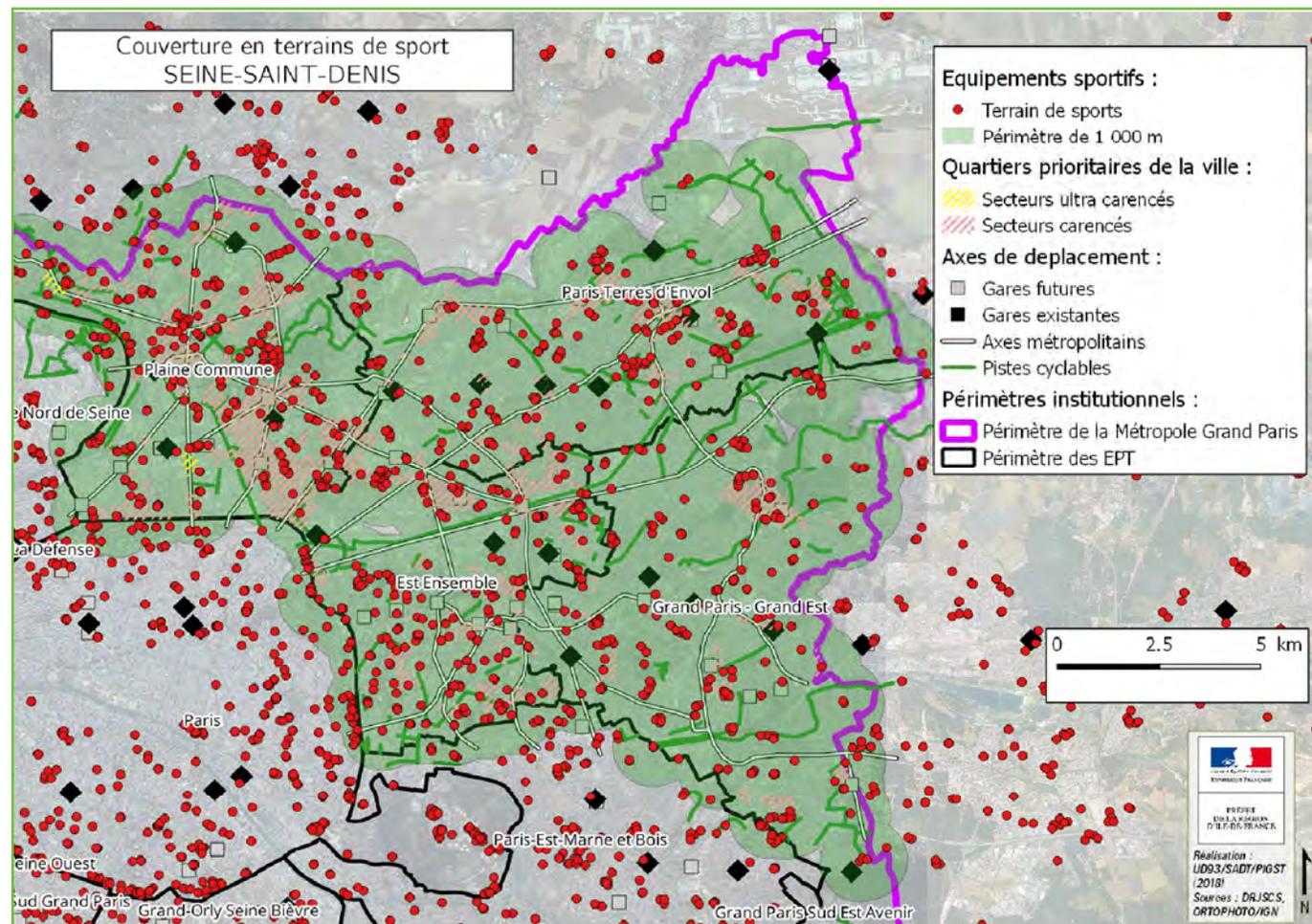


Illustration 5 : desserte locale des terrains de sport - Source : DRIEA/UD93/SADT, RES 2017

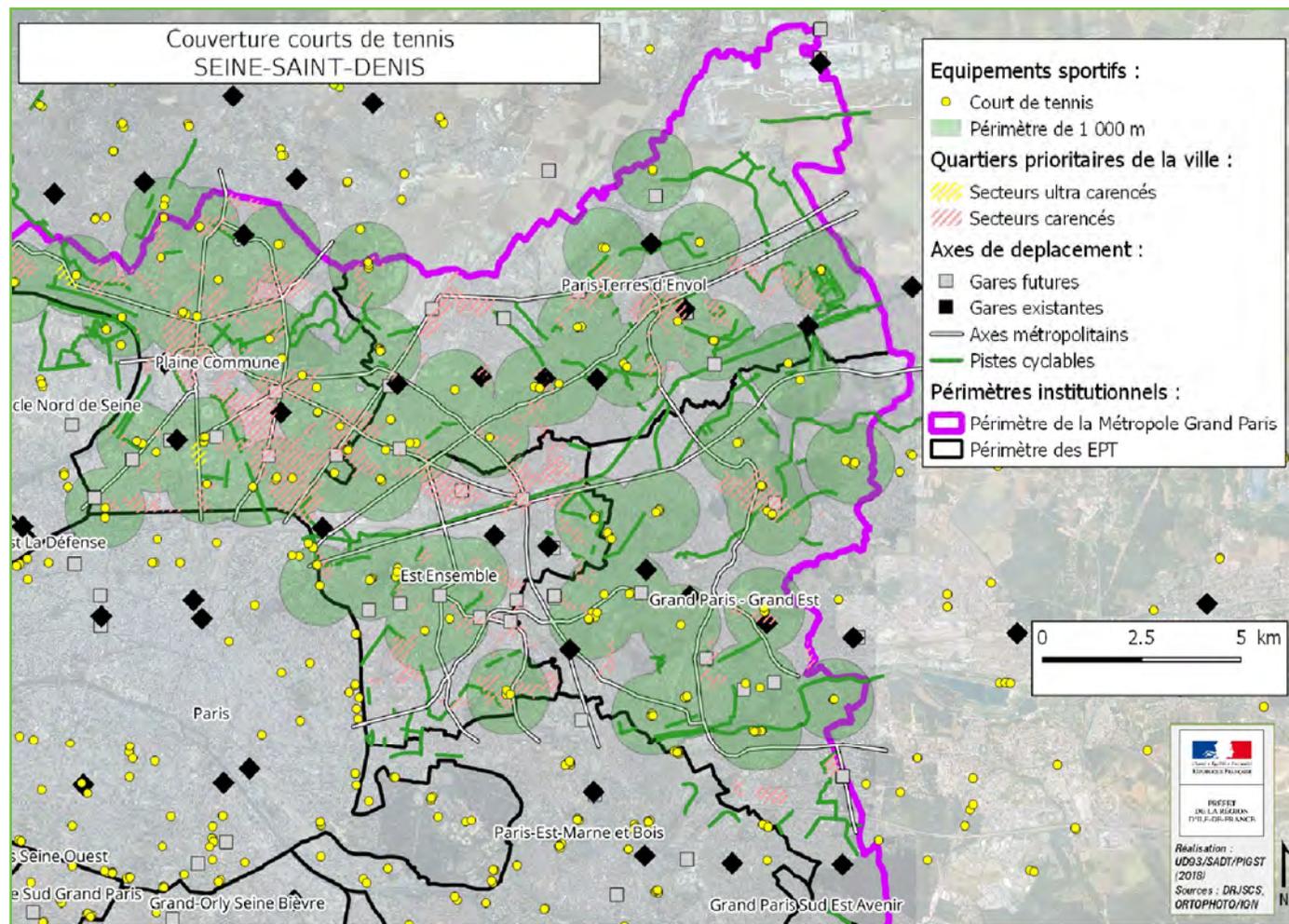


Illustration 6 : desserte locale des courts de tennis - Source : DRIEA/UD93/SADT, RES 2017

c) Cadre de vie et pratiques sportives

Alors qu'en France, 16 millions de personnes bénéficient d'une licence sportive, 34 millions de personnes déclarent pratiquer une activité sportive sur des bases régulières. Ce constat alimente la conclusion suivante : les pratiques sportives s'orientent de plus en plus vers l'autonomie, en mobilisant, en ville par exemple, les espaces publics ou les grands espaces ouverts de type parcs, squares ou aires de sports de plein air.

Les grands parcs de la Seine-Saint-Denis offrent un terrain propice à la pratique sportive en autonomie. En parallèle, une offre d'équipements de plein air en accès libre se développe progressivement, bien qu'aucune étude ne permette de la quantifier précisément pour le moment.

En outre, la présence du canal de l'Ourcq et du canal Saint-Denis sont aussi des supports de pratiques sportives en autonomie. Tous deux permettent notamment de relier le tissu urbain de la banlieue parisienne au parc de la Villette ou au canal Saint-Martin.

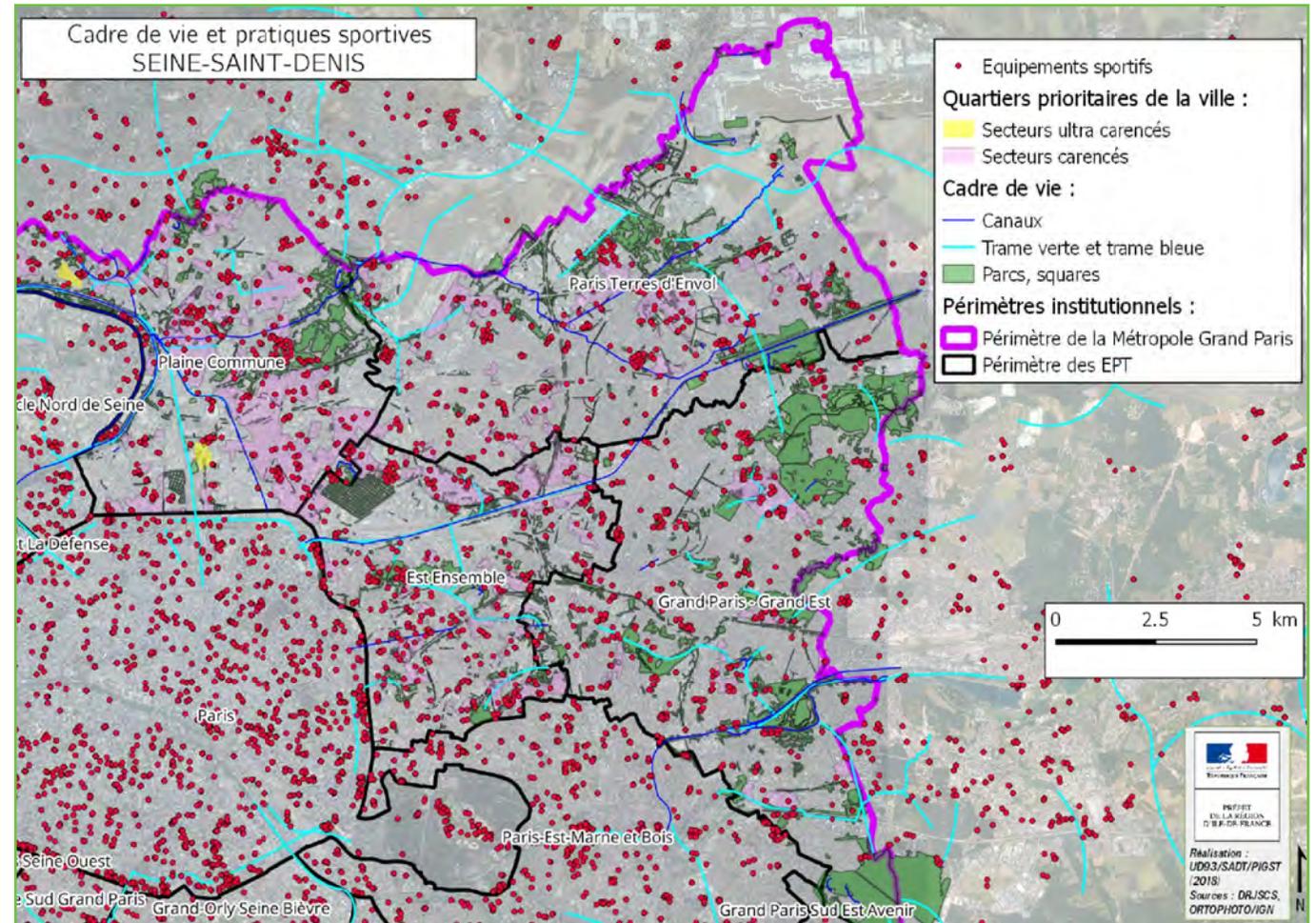


Illustration 7 : cadre de vie et pratiques sportives - Source : DRIEA/UD93/SADT, RES 2017.

Synthèse intermédiaire

La Seine-Saint-Denis présente, tous types d'équipements confondus, une offre en équipements sportifs quasi-systématiquement inférieure aux niveaux métropolitain et régional. Au sein des secteurs carencés et ultra-carencés, l'offre est encore plus basse, avec en moyenne deux fois moins d'équipements sportifs pour 10 000 habitants. Ce constat est d'autant plus fort pour les courts de tennis et les sites de sports ouverts. Néanmoins, bien que la situation soit moins tranchée au sens statistique pour les piscines, les enjeux liés à l'apprentissage de la natation, inscrit notamment aux programmes scolaires, engendrent une forte tension sur les équipements : la présence d'un équipement en plus ou en moins a un impact important sur les conditions d'apprentissage.

D'un point de vue qualitatif, le département a connu plusieurs plans visant à améliorer, rénover ou renforcer l'offre en équipements sportifs. Parmi eux, le plan de modernisation de 2011 et le plan piscines 2015-2021 permettent de résoudre une partie des dysfonctionnements. Néanmoins, ces plans concernent pour l'heure une part minoritaire du parc sportif.

Cependant, le territoire présente de sérieux atouts pour valoriser son parc d'équipements sportifs. De nombreux parcs, canaux et pistes cyclables se situent à proximité d'équipements sportifs. Un réseau d'axes métropolitains permet de les connecter entre eux. Le réseau d'infrastructures lourdes de transports en commun couvre, quant à lui, près de 50 % des équipements sportifs. À terme, ce seront plus de 65 % des équipements sportifs qui seront couverts avec l'arrivée du Grand Paris Express. Enfin, l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pourrait avoir un effet catalyseur sur la pratique sportive, et entraînera également des rénovations et constructions pour le parc sportif en héritage de l'événement.

En complément des pratiques sportives encadrées, pratiquées en club au sein de structures « normées », les pratiques non encadrées, dites libres ou en autonomie, se développent fortement. Cet essor questionne directement le champ des actions futures à conduire pour favoriser la pratique sportive : évolution des espaces publics, typologie des équipements nouveaux, moyens déployés par les collectivités pour accompagner cette mutation des pratiques...

Ainsi, le territoire peut profiter de ces potentiels pour apporter des solutions concrètes aux problématiques liées à la pratique sportive en Seine-Saint-Denis. De nombreuses thématiques pourraient être abordées, et pourraient faire l'objet d'un approfondissement à plus long terme de la démarche. Pour l'heure, dans le cadre de l'accompagnement des collectivités par les services de l'État, la suite de l'étude propose d'approfondir deux problématiques identifiées par le diagnostic développé ci-avant :

- Face à une carence en équipements sportifs, la problématique des piscines pour l'apprentissage de la natation, notamment scolaire, est particulièrement prégnante. Elle s'accompagne de plus d'un important développement de l'offre dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, avec la réalisation du centre aquatique olympique, la modernisation du site Marville et la construction de nouvelles piscines pour en faire des sites d'entraînement des athlètes ;
- Dans un contexte de forte évolution des pratiques sportives, l'essor des pratiques sportives libres pourrait être accompagné en Seine-Saint-Denis. Ce phénomène a des conséquences sur l'aménagement de l'espace urbain, qu'il convient d'anticiper.

Les enjeux pour l'évolution des équipements sportifs du territoire

Une carence généralisée en Seine-Saint-Denis, notamment pour les piscines

a) Approfondissement du diagnostic en Seine-Saint-Denis

	Plaine Commune	Paris Terres d'Envol	Est-Ensemble	Grand Paris Grand Est
Nb piscines	8	6	12	9
Nb bassins	11	13	18	19

En comptabilisant les fermetures récentes des piscines de Villetaneuse et d'Aulnay-sous-Bois, 9 communes de Seine-Saint-Denis, représentant près de 200 000 habitants, n'ont aucune piscine sur leur territoire.

L'EPT Est-Ensemble, avec ses 12 piscines, dont 3 classées comme « équipements structurants » au plan piscines de Seine-Saint-Denis, est le mieux équipé du département. Néanmoins la piscine de Rosny-sous-Bois est celle qui, avec 4 bassins, en compte le plus.

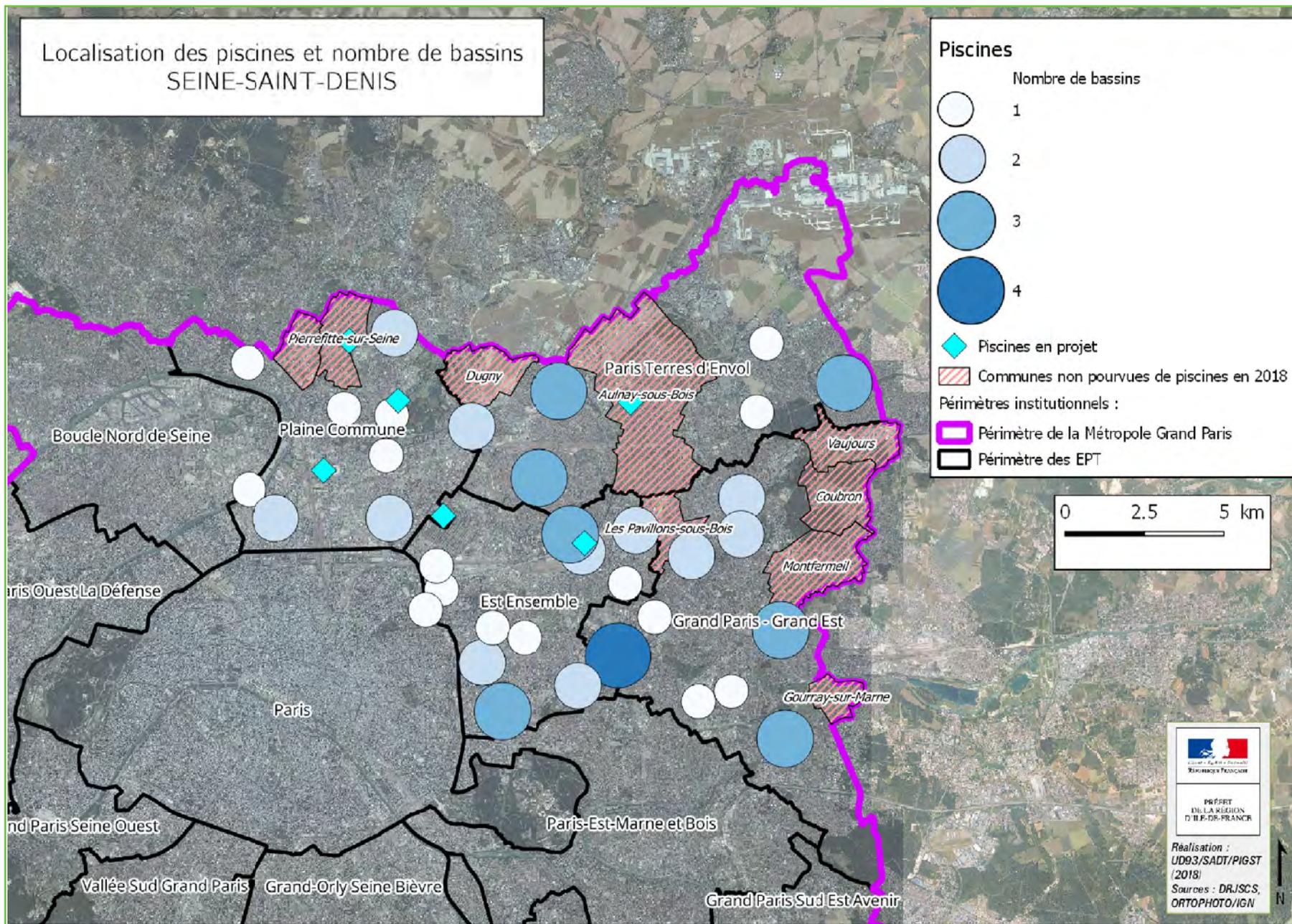


Illustration 8 : localisation des équipements sportifs en fonction du nombre de bassins - Source : DRIEA/UD93/SADT, RES2017.

b) État des lieux à Est-Ensemble

Le niveau d'équipement de type piscine est dans la moyenne haute du département, mais reste en-deça du niveau régional. L'état général des piscines apparaît en revanche relativement bon, même si certaines d'entre elles sont vétustes.

L'EPT Est-Ensemble dispose de la compétence dédiée à la gestion des piscines depuis 2012. Avec un total de 12 piscines, et 200 agents dont 100 maîtres nageurs, Est-Ensemble est le seul à gérer les piscines au niveau intercommunal en Seine-Saint-Denis.

Le directeur des sports d'Est-Ensemble identifie de nombreux points positifs dans la gestion intercommunale des piscines. En particulier, il y a quelques années, moins de 50 % des élèves de 6^e savaient nager. Ils seraient aujourd'hui plus de 60 %. Cette amélioration serait liée à une meilleure gestion des créneaux pour les scolaires. Le passage d'une séance par semaine pendant un trimestre à plusieurs visites par semaine sur un temps plus resserré a permis d'améliorer l'apprentissage de la natation.

Un dispositif composé d'outils de suivi et stratégiques

Pour améliorer le processus de gestion des piscines, renforcer la connaissance et le suivi des équipements en matière de fréquentation, l'EPT prévoit de se doter d'un système d'information géographique. Il sera notamment alimenté par la base de données actuelle de l'EPT sur la fréquentation des piscines.

La gestion des piscines au niveau intercommunal permet à l'EPT de faire des économies d'échelle, de mutualiser les ressources (humaines, financières et matérielles), et de regrouper les dépenses. Cela permet à l'EPT de porter des projets de plus grande ampleur, qui répondent à un besoin territorial

Est-Ensemble s'est également doté d'un schéma directeur des piscines, abordé ci-après, qui permet notamment d'instaurer une solidarité entre les communes.

Une dynamique de rénovation importante

La dynamique de rénovation et de développement du parc est importante au niveau de l'EPT. Les opérations en cours ou programmées les plus importantes sont les suivantes :

- Construction de la piscine de Noisy-le-Sec.

Cette piscine est ciblée comme site d'entraînement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Elle constituera un des plus importants équipements de ce type en Île-de-France, avec notamment des bassins de 50x25, de 33x25 et des plans d'eau ludiques. L'équipement devrait être livré en 2023. Elle remplacera à terme la piscine Édouard Hériot de Noisy-le-Sec et la piscine Beaufort de Bondy. Les locaux de ces piscines seront reconvertis en équipements sportifs d'une autre nature.

- Rénovation de la piscine Jacques Brel de Bobigny.

Le projet consiste en une requalification totale du bâtiment. La rénovation est programmée pour septembre 2019.

- Rénovation de la piscine Leclerc, monument classé (1937), de Pantin.

Cette rénovation repose sur un projet associant la réalisation d'un conservatoire et, en sous-sol, d'une piscine. L'exercice des compétences « Sports » et « Culture » par l'EPT simplifie le portage de cette opération. Ce projet est prévu pour septembre 2020.

c) Le schéma directeur : un outil stratégique pour un EPT

Un équivalent de la carte scolaire pour les piscines

En Seine-Saint-Denis, la demande d'utilisation des piscines pour les établissements scolaires ou encore pour les particuliers est importante. Cependant, la gestion des créneaux disponibles dans les piscines est souvent menée à l'échelle communale, faisant parfois apparaître une situation de forte congestion de certains équipements, alors que d'autres sont moins sollicités.

Le schéma directeur d'Est-Ensemble permet d'apporter une réponse à cette problématique. La formalisation de cartes stratégiques (illustration 9), permet de rattacher chaque piscine à un ou plusieurs établissements scolaires en fonction de la demande et avec une logique de proximité géographique davantage que de frontière administrative. Les créneaux d'utilisation des piscines sont ainsi optimisés, offrant à l'EPT une vision complète des besoins non pourvus à l'échelle du territoire.

Un outil au service de la solidarité territoriale

Les conséquences de l'adoption d'un schéma stratégique tel que présenté dans le schéma directeur d'Est-Ensemble sont positives, en particulier pour la solidarité entre les différentes communes qui composent ce territoire.

L'identification d'unités fonctionnelles (périmètres cerclés en blanc ci-contre) issues d'une analyse appuyée sur l'état de l'offre et de la demande permet de raisonner à une échelle plus large. Composées de plusieurs communes, ces unités permettent de dépasser les limites communales et d'assurer que l'utilisation de l'offre actuelle et la construction d'équipements futurs répondent à un besoin territorial. Par ailleurs, un rapport de la cour des comptes de février 2018 précise clairement que le transfert à l'intercommunalité permettrait une meilleure mutualisation des moyens.

Ainsi, pour Est-Ensemble, un secteur central (cerclé de noir) n'est pas relié à une des piscines existantes. La collectivité pourra orienter sa stratégie de développement pour répondre à cette situation.

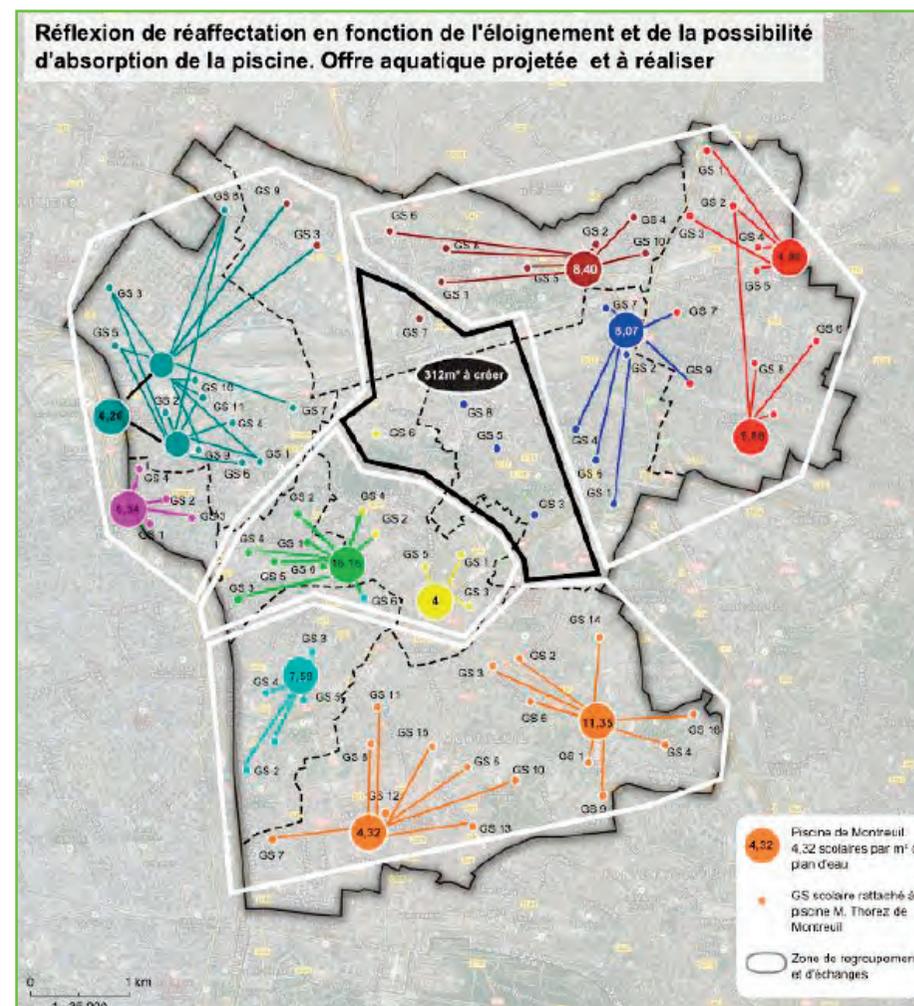


Illustration 9 : Carte stratégique du schéma directeur d'Est-Ensemble.

Source : étude de définition et rédaction d'un schéma directeur communautaire sur les équipements aquatiques. EPT Est-Ensemble, Mai 2014.

Pratiques libres et conséquences sur l'espace public

a) État actuel de la connaissance

Les pratiques libres en plein essor

Comme évoqué précédemment dans le rapport, les pratiques sportives en autonomie ont tendance à se développer au sein de la population. Cette tendance remonte à plus de 20 ans, selon un article de la revue Cairn de 2011.

Une étude de l'union Sport et Cycle de décembre 2016, montre que 34 millions de français déclarent pratiquer une activité physique régulière. La demande, selon cette même étude, s'oriente fortement vers l'absence d'encadrement, pour répondre avant tout aux envies de chacun. Ainsi, la population imagine la pratique sportive de demain plus autonome, plus extérieure, et orientée vers le bien-être. 57 % des Français l'imagine également plus urbaine.

En Seine-Saint-Denis, la question des pratiques sportives en milieux urbains est particulièrement prégnante. En effet, les parcs urbains ne couvrent qu'une partie minoritaire du territoire, le reste étant voué à l'espace urbanisé au sens strict du terme. La pratique sportive s'opère donc de plus en plus dans l'espace public, selon diverses modalités développées ci-après.

La cohabitation de la pratique sportive et des fonctions urbaines

Selon un article Cairn, intitulé « Espaces publics et pratiques ludo-sportives : l'expression d'une urbanité sportive », l'espace public devient un véritable lieu dédié à la pratique sportive. À travers une banalisation plus ou moins importante de tout ou partie de cet espace, les trottoirs, les bancs ou encore les bordures de chaussées deviennent les lieux d'une activité physique.

À l'image du partage de l'espace public pour la mobilité, la problématique du partage de l'espace public pour y inclure la pratique sportive commence à émerger. Outre l'analyse sociologique qui en découle, le partage de l'espace public pour la pratique sportive nécessite de s'interroger sur sa conception : comment accueille-t-on, en ville, des espaces qui permettent aux sportifs et aux passants de cohabiter ?

En Seine-Saint-Denis, comme dans de nombreuses agglomérations, plusieurs dispositifs ou projets sont mis en place : développement d'un réseau de pistes cyclables relié au

grand territoire (chemin des parcs), constructions d'équipements dédiés à la pratique sportive libre (aire de fitness en plein air, ou street workout), valorisation des parcs urbains... Néanmoins, il n'existe pas, pour l'heure, de diagnostic exhaustif dédié à la pratique sportive libre. Par ailleurs, ces pratiques pouvant s'exprimer en des lieux de natures diverses, il est difficile de les identifier clairement. On peut néanmoins s'appuyer sur les bases de données existantes pour tenter d'estimer le volume de ces équipements par rapport à l'offre globale (carte ci-après).

Quelques lacunes sont encore identifiées au sein du département. La plus marquante étant sans doute celle du manque de continuité des itinéraires cyclables.

Cependant, les aménagements dédiés à la pratique sportive libre commencent à occuper une place visible dans l'espace public. Nous pouvons notamment citer l'émergence des aires de street workout, qui ont notamment l'avantage d'être peu coûteuses et rapidement déployées. Ces aires, selon l'étude de l'union Sport et Cycle, sont en général très bien accueillies par la population, avec un taux de satisfaction moyen de plus de 90 %.

b) Identification d'espaces permettant la pratique libre du sport

La carte présentée ci-contre permet d'apprécier l'offre en équipements dédiés à la pratique sportive libre. Il est à noter que certains de ces équipements peuvent convenir pour des activités ludiques.

On dénombre 271 équipements sportifs permettant la pratique sportive en autonomie, soit une part de 13 % du parc départemental. Cela représente 1,7 équipement pour 10 000 habitants, ce qui est inférieur à la moyenne métropolitaine (2,5) ou régionale (2,9).

La concentration des équipements dédiés aux pratiques libres en Seine-Saint-Denis est bien moins importante qu'à Paris, mais elle est plus diversifiée. L'offre est relativement homogène d'un EPT à l'autre, et se retrouve souvent à proximité d'espaces ouverts ou des canaux.

Le réseau de pistes cyclables est très morcelé, avec très peu de linéaires continus sans interruption, en dehors du canal de l'Ourcq ou les bords de Marne.

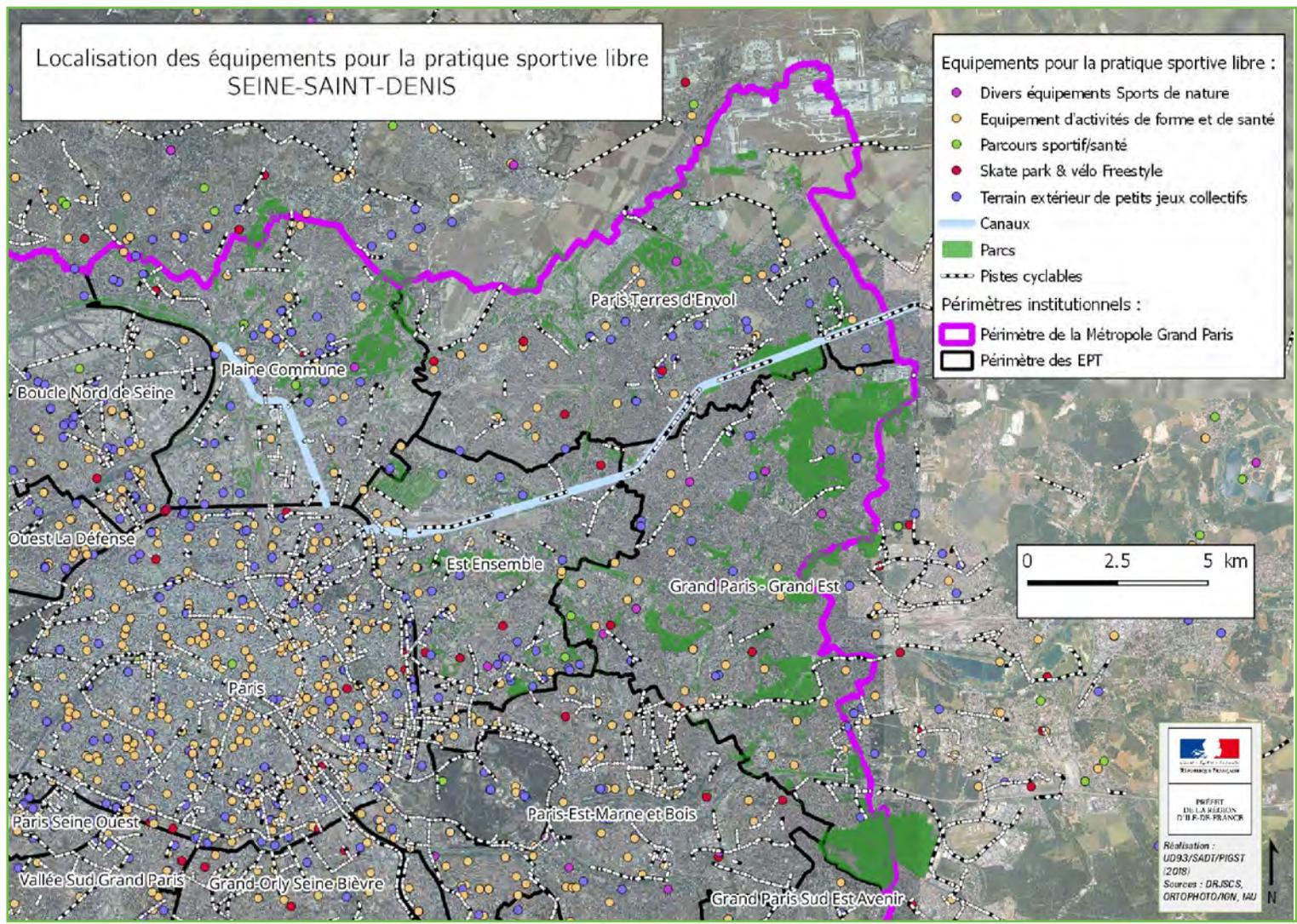


Illustration 10 : équipements sportifs permettant la pratique libre en Seine-Saint-Denis - Source : DRIEA/UD93/SADT, RES2017.

c) Quelques exemples en Île-de-France

*Aire de glisse urbaine.
Parc Martin Luther King,
à proximité de la ZAC
Clichy-Batignolles, à Paris.*

La cohabitation de la pratique des sports de glisse et des circulations piétonnes génère une animation de l'espace public intéressante.

L'utilisation de marquages au sol basés sur un différentiel de matières et de couleurs favorise l'appropriation du lieu par chacun des utilisateurs.



Illustration 11 : aire de glisse urbaine du parc Martin Luther King, à Paris
Source : DRIEA/UD93/SADT.

Aire de street workout – Parc de la Bergère

À proximité du canal de l'Ourcq, équipé d'une longue piste cyclable qui le longe, et du parc de la Bergère, cette aire de street workout semble très utilisée.

Le choix des matériaux et des couleurs lui apporte une bonne visibilité tout en garantissant une bonne intégration paysagère.



Illustration 12 : Aire de fitness en plein air, au bord du Canal de l'Ourcq à Bobigny - Source : DRIEA/UD93/SADT.

Aire de street workout – Parc des Beaumonts à Montreuil

Située au sein d'un site Natura 2000, cette aire de street workout est de taille relativement modeste. Elle complète une série de petits équipements répartis au sein du parc des Beaumonts.

Cette structure légère, localisée en périphérie du parc, permet de respecter la zone Natura 2000 et bénéficie d'une réelle attractivité.



Illustration 13 : aire de fitness en plein air, au parc des Beaumonts de Montreuil - Source : Le Parisien.

d) Pistes d'approfondissement

Mieux connaître les besoins de la population et du territoire

Si les collectivités se saisissent ponctuellement du développement des pratiques sportives libres, la connaissance et les besoins sur ces pratiques restent limités. Pour l'heure, on ne recense aucune organisation dédiée aux pratiques libres, et pas d'interaction entre les clubs sportifs et les pratiques sportives libres.

Par ailleurs, plusieurs problématiques sont identifiées par le comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis (CDOS93) :

- certains grands terrains de sports sont perçus par les collectivités comme des réserves foncières à urbaniser ;
- pour éviter toute altération de l'offre en cas de destruction d'équipement, la question de la reconstitution doit être étudiée avec attention ;
- l'accessibilité et l'adaptabilité de l'offre doivent être intégrées de manière systématique ;
- les pratiques inter-générationnelles pourraient être développées ;
- le développement du sport pour les personnes atteintes de handicap doit également être approfondi.

Définir une stratégie de développement des pratiques sportives libres

Selon le CDOS93, le développement de la pratique sportive libre repose sur la production spontanée et pas toujours coordonnée d'équipements sportifs spécifiques.

Pourtant, la prise en compte des pratiques sportives libres dans le développement de la ville pourrait se traduire par des actions plus ambitieuses. Par ailleurs, le développement d'une offre en équipements spécifiques seule apparaît insuffisante, dès lors qu'elle n'est pas intégrée à une réflexion globale intégrant les problématiques d'accessibilité ou de visibilité notamment.

Ainsi, de nombreuses études ou démarches stratégiques sont à la disposition des acteurs du territoire pour les aider à intégrer la problématique des pratiques sportives libres dans leur projet de territoire :

- le CD93, en co-pilotage avec le CDOS et la DDCS, élabore un plan départemental des espaces, sites et itinéraires. Il permet d'encadrer le développement des sports de nature en Seine-Saint-Denis, en « classant » notamment des lieux de pratiques ;
- la DRJSCS / DDCS a réalisé un document qui recense de nombreuses références concernant les pratiques libres.

Rechercher des synergies entre la pratique sportive et l'urbanisme

La prise en compte des pratiques sportives libres pourrait intervenir plus tôt dans la fabrication de la ville, notamment à travers les documents de planification ou les projets de renouvellement urbain.

Il pourrait être intéressant de développer cette approche dans les PLU-I en cours d'élaboration. Plusieurs pistes pourraient être approfondies, selon le CDOS93 :

- intégrer la question du sport et du développement des mobilités actives au plus tôt (diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable (PADD), règlement...), comme moyen de lutte contre la pollution et d'amélioration de la santé individuelle ;
- traiter le sujet de la continuité des itinéraires cyclables, et de leur mise en œuvre effective au-delà de l'objectif affiché dans les Plans Locaux de Déplacements (PLD) ;
- aborder les problématiques connexes à l'essor de pratiques libres : stockage des vélos, zones de rencontre, zone 30... ;
- engager des réflexions sur les alentours des équipements sportifs, au regard notamment de l'accessibilité, la signalétique et la visibilité des équipements et des itinéraires.

Synthèse

Un département carencé en équipements sportifs

La Seine-Saint-Denis figure parmi les départements les moins équipés de la métropole et de la région en matière d'équipements sportifs. Par ailleurs, le parc souffre d'une certaine vétusté, et certains manques sont constatés notamment au niveau des piscines. Ces manques sont d'autant plus forts au sein des secteurs carencés et ultra-carencés du département, où le nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants est en moyenne deux fois moins importants qu'ailleurs en Seine-Saint-Denis. Ces constats se retrouvent dans chacun des quatre EPT du département, au sein desquels l'offre en équipements sportifs est très hétérogène.

Le diagnostic a révélé une situation de carence en ce qui concerne le nombre de piscines au sein du département, accentuée par l'enjeu d'apprentissage de la natation, inscrit dans les programmes scolaires. Il a également permis d'identifier l'essor rapide des pratiques sportives libres au sein du département, qui génèrent un besoin en équipements spécifiques et qui a des impacts sur l'aménagement de l'espace urbain.

Vers une stratégie globale pour les équipements sportifs : la gestion des piscines et l'essor des pratiques libres

Alors que le département compte 35 piscines pour près d'1,6 millions d'habitants, l'optimisation de la gestion des créneaux horaires pour l'apprentissage de la natation dans le cadre des programmes scolaires est un enjeu important pour les collectivités territoriales. Si, pour l'heure, l'essentiel des piscines est géré à l'échelle communale, l'EPT Est-Ensemble a acquis depuis 2012 l'exercice de la compétence « sport » au niveau intercommunal. L'exercice de cette compétence s'est notamment traduit par l'élaboration d'un schéma directeur, qui propose un outil parallèle à la carte scolaire, adapté aux piscines. L'EPT a, par ce biais, pu créer une coopération intercommunale, en affectant un ou plusieurs établissements scolaires à une piscine en fonction de la demande et de la proximité. Cette démarche présente de bons résultats, avec une amélioration sensible de l'apprentissage de la natation. Elle contribue également à renforcer le rôle de l'EPT dans la gestion du territoire, comme le mentionne le rapport de la cour des comptes de février 2018.

Outre la problématique des piscines, le département est également confronté à un nouveau défi : celui de l'essor des pratiques sportives libres. Si la pratique sportive est liée à la fréquentation d'équipements « normés », la pratique sportive libre peut, quant à elle, s'exprimer en de nombreux endroits de l'espace public. Trottoirs, mobiliers urbains, ou pistes cyclables sont autant d'espaces qui peuvent permettre un exercice physique. Dès lors, ces pratiques nouvelles ont des conséquences sur l'aménagement du territoire local : construction d'aires de fitness en plein air, banalisation de rues pour la pratique de sports de glisse urbaine, élargissement des trottoirs, etc. Si les collectivités se saisissent de cette problématique, il apparaît qu'elle pourrait être appréhendée de manière plus globale, en touchant par exemple les documents d'urbanisme, ou en rattachant la pratique sportive aux fonctionnalités urbaines, tels que les déplacements à vélo, avec à terme, l'émergence d'une stratégie globale d'accompagnement des pratiques libres qui pourra être mise en œuvre par les collectivités compétentes.

Un potentiel important, à valoriser en vue d'un événement majeur, les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Si le parc actuel ne permet pas de répondre à toute la demande du département, où les jeunes sont fortement représentés, il est cependant relativement bien connecté par les transports près de la moitié du parc est desservie par un ou plusieurs moyens de transports en commun, et plus de 65 % du parc sera desservi à la livraison du Grand Paris Express. L'articulation du parc existant avec les axes métropolitains constitue une opportunité qui pourra être exploitée, et les atouts du département, que sont la présence des parcs, des canaux et d'un réseau de pistes cyclables en développement, complètent en outre l'offre en équipements sportifs. Enfin, l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, les nombreux sites d'entraînement, le déroulement de certaines épreuves et la dynamique qui s'installe sont une opportunité unique pour le département pour développer la pratique sportive et le sport pour tous en général.

Table des illustrations

Illustration 1 : Recensement des équipements sportifs à l'échelle de la métropole du Grand Paris	5
Illustration 2 : Équipements sportifs ayant bénéficié du programme de rénovation 2011-2015	10
Illustration 3 : Indicateurs socio-économiques et pratiques sportives	11
Illustration 4 : Desserte locale des piscines	12
Illustration 5 : Desserte locale des terrains de sport	13
Illustration 6 : Desserte locale des courts de tennis	14
Illustration 7 : Cadre de vie et pratiques sportives	15
Illustration 8 : Localisation des équipements sportifs en fonction du nombre de bassins	19
Illustration 9 : Carte stratégique du schéma directeur d'Est-Ensemble - Source : Étude de définition et rédaction d'un schéma directeur communautaire sur les équipements aquatiques	21
Illustration 10 : Équipements sportifs permettant la pratique libre en Seine-Saint-Denis	23
Illustration 11 : Aire de glisse urbaine du parc Martin Luther King, à Paris	24
Illustration 12 : Aire de fitness en plein air, au bord du Canal de l'Ourcq à Bobigny	24
Illustration 13 : Aire de fitness en plein air, au parc des Beaumonts de Montreuil	24

Table des graphiques

Graphique 1 : Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants	6
Graphique 2 : Nombre de salles de sports et gymnases pour 10 000 habitants	7
Graphique 3 : Nombre de piscines pour 10 000 habitants	7
Graphique 4 : Nombre de courts de tennis pour 10 000 habitants	8
Graphique 5 : Nombre de sites de sport ouvert pour 10 000 habitants	8
Graphique 6 : Nombre de terrains de sport pour 10 000 habitants	9
Graphique 7 : Nombre d'équipements divers pour 10 000 habitants	9
Graphique 8 : Équipements concernés par le plan de rénovation de 2011	10

Bibliographie

- Atelier parisien d'urbanisme (APUR), « Paris 2020 – Un maillage de rues sportives ».
- Atelier parisien d'urbanisme (APUR), « Étude pour le développement de parcours sportifs et d'équipement en accès libre dans l'espace public parisien », septembre 2016.
- Comité départemental olympique et sportifs de Seine-Saint-Denis (CDOS93), « Rénovation urbaine et urbanisme sportif à Bobigny », 2018.
- Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, « Les équipements sportifs », 9 novembre 2016.
- Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, « Grand Paris, terrain de Jeux », 20 mars 2017.
- Cour des Comptes, « Les piscines et centres aquatiques publics : un modèle obsolète », février 2018.
- Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA), Unité départementale 93, « Inventaire des équipements sportifs de Seine-Saint-Denis », juillet 2018
- Direction régionale de la jeunesse, de la cohésion sociale et des sports (DRJSCS), « Atlas francilien du recensement des équipements sportifs », 2017.
- Direction régionale de la jeunesse, de la cohésion sociale et des sports (DRJSCS), « Attractivité sport équipement », 2017.
- Est-Ensemble, « Étude de définition et rédaction d'un schéma directeur communautaire sur les équipements aquatiques », mai 2014.
- Fabrice Escaffre, « Espaces publics et pratiques ludo-sportives : l'expression d'une urbanité sportive », Annales de géographie 2011/4 (n° 680), p. 405-424.
- Institut régional de développement du sport (IRDS), « Diagnostic des équipements aquatiques de Seine-Saint-Denis », juin 2016.
- Institut régional de développement du sport (IRDS), « La pratique sportive en île-de-France, sept ans avant les Jeux », décembre 2017.
- Localtis, « Les Franciliens plébiscitent la pratique sportive mais boudent les équipements », 10 juillet 2012.
- Localtis, « Les Français souhaitent plus d'équipements sportifs de proximité en accès libre », 17 décembre 2015.
- Localtis, « La proximité, facteur déterminant de la pratique sportive chez les jeunes Franciliens », 25 septembre 2015.
- Localtis, « Un enquête souligne la mutation de l'espace sportif en ville », 8 février 2017.
- Localtis, « Les petites unités urbaines concentrent les installations de loisirs d'extérieur », 7 septembre 2017.
- Localtis, « Équipement sportifs : la difficile course à l'innovation », 11 novembre 2017.
- Localtis, « Les espaces publics à l'épreuve des pratiques sportives urbaines », 22 mai 2018.
- Ministère des Sports, « Atlas des équipements sportifs Français » par grandes catégories, janvier 2011.
- Ministère des sports, « La valorisation du sport dans les espaces urbains métropolitains », 3 mai 2018.
- Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, « L'offre d'équipements sportifs et les freins à la pratique sportive dans les zones urbaines sensibles », octobre 2014.
- Union sport&cycle, « Les pratiques sportives et les équipements de proximité », 2016.

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement d'Ile-de-France
UD 93 - Bobigny
7 Esplanade Jean Moulin - 93003 Bobigny cedex
Tél. 01 40 60 67 00
Fax 01 48 95 34 89



Photos de couverture

Est-Ensemble
Piscine des murs à pêche

SADT
Parc sportif du bourget

Conseil départementale 93 - Chemin des parcs